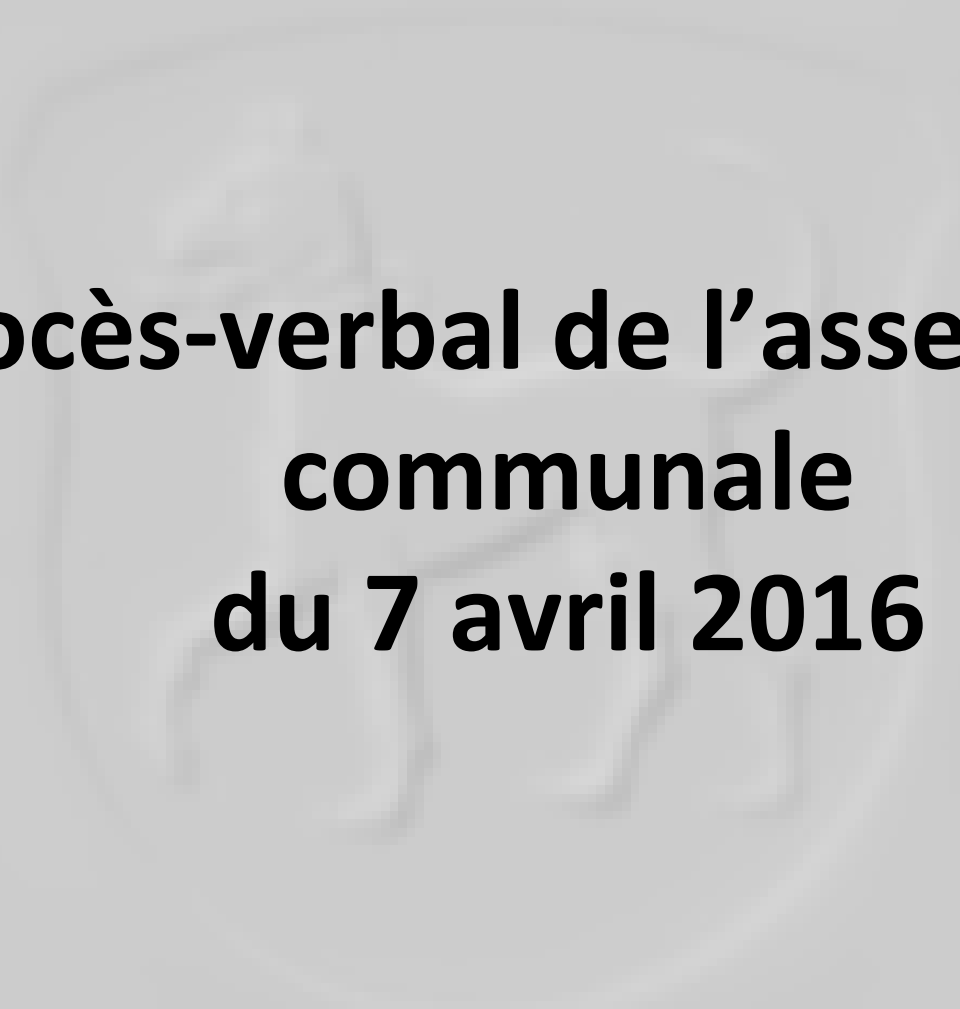


Commune de Chénens

**Assemblée communale
du 6 juillet 2016**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 avril 2016 (ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet www.chenens.ch)
2. Mode de convocation des assemblées communales
3. Délégation de compétence, achat, vente, échange, pour un montant de Fr. 30'000.- par objet
4. Délégation de compétence pour la vente des terrains sis en zones d'activité 2 « Rte du Pontet » et « En Molleyres »
5. Nomination de la Commission financière
6. Nomination de la Commission d'aménagement
7. Nomination de la Commission de naturalisation
8. Eclairage public : remplacement des lampes mercure et sodium I. Financement y relatif
9. Divers.



**1. Procès-verbal de l'assemblée
communale
du 7 avril 2016**

2. Mode de convocation des assemblées communales

Pour la législature 2016-2021, le Conseil communal propose de garder le mode de convocation de la précédente période, à savoir le tous-ménages.

3. Délégation de compétence, achat, vente, échange, pour un montant de Fr. 30'000.- et une surface de 1'000 m² par objet

Conformément à l'art. 10 al. 2 de la Loi sur les communes, le Conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence pour procéder aux opérations suivantes :

Décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation, de partage d'immeubles ou encore de la constitution de droit réels limités et de tout autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles.

4. Délégation de compétence pour la vente de terrains sis en zones d'activité 2 « Rte du Pontet » et « En Molleyres »

Comme pour la précédente législature, le Conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence pour la vente des terrains situés en zones d'activité pour un montant minimum de Fr. 60.-/m².



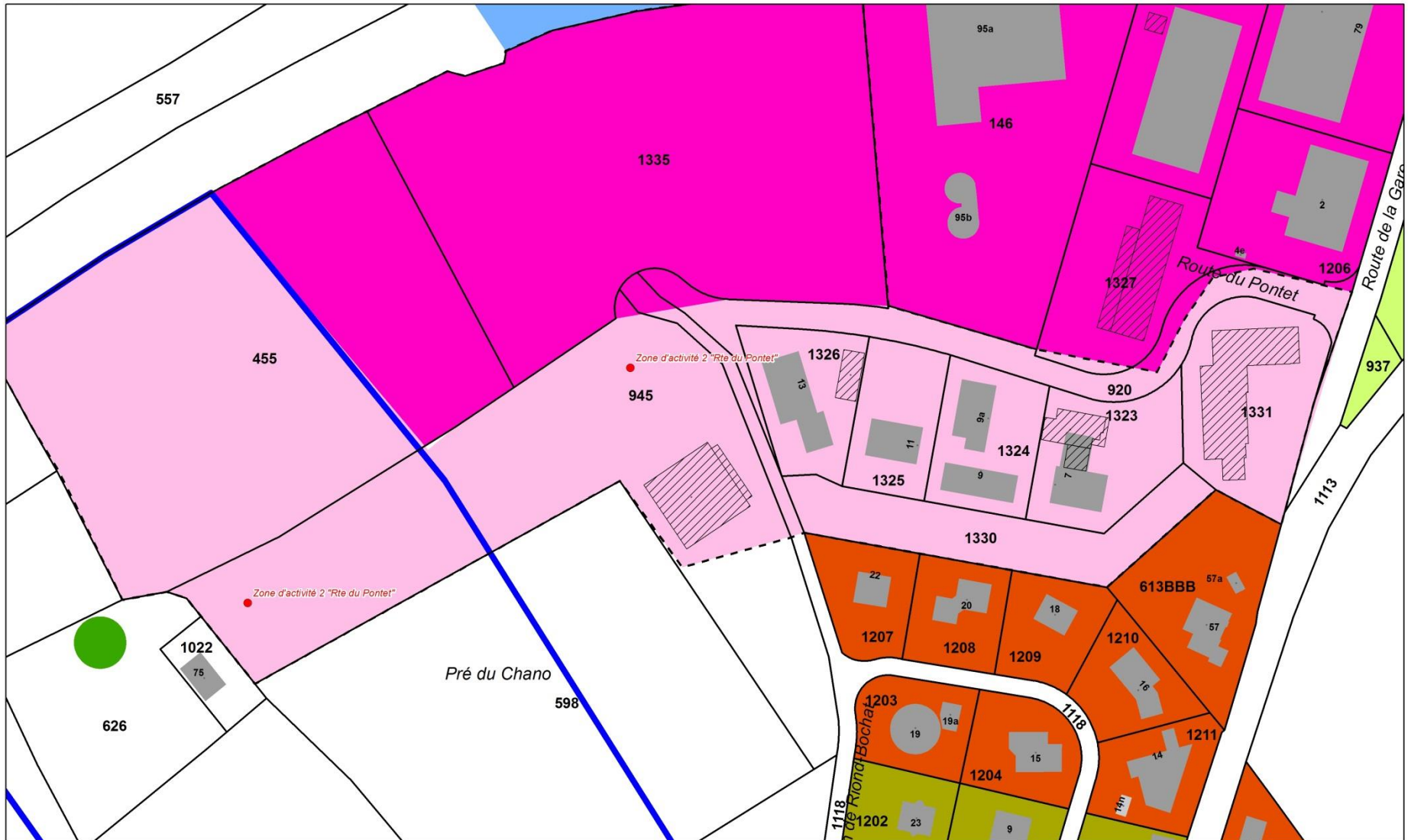
28.06.2016



Commune de Chénens © 2016

1:1'000

coMMap 9
Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 566'340 / 177'470



28.06.2016

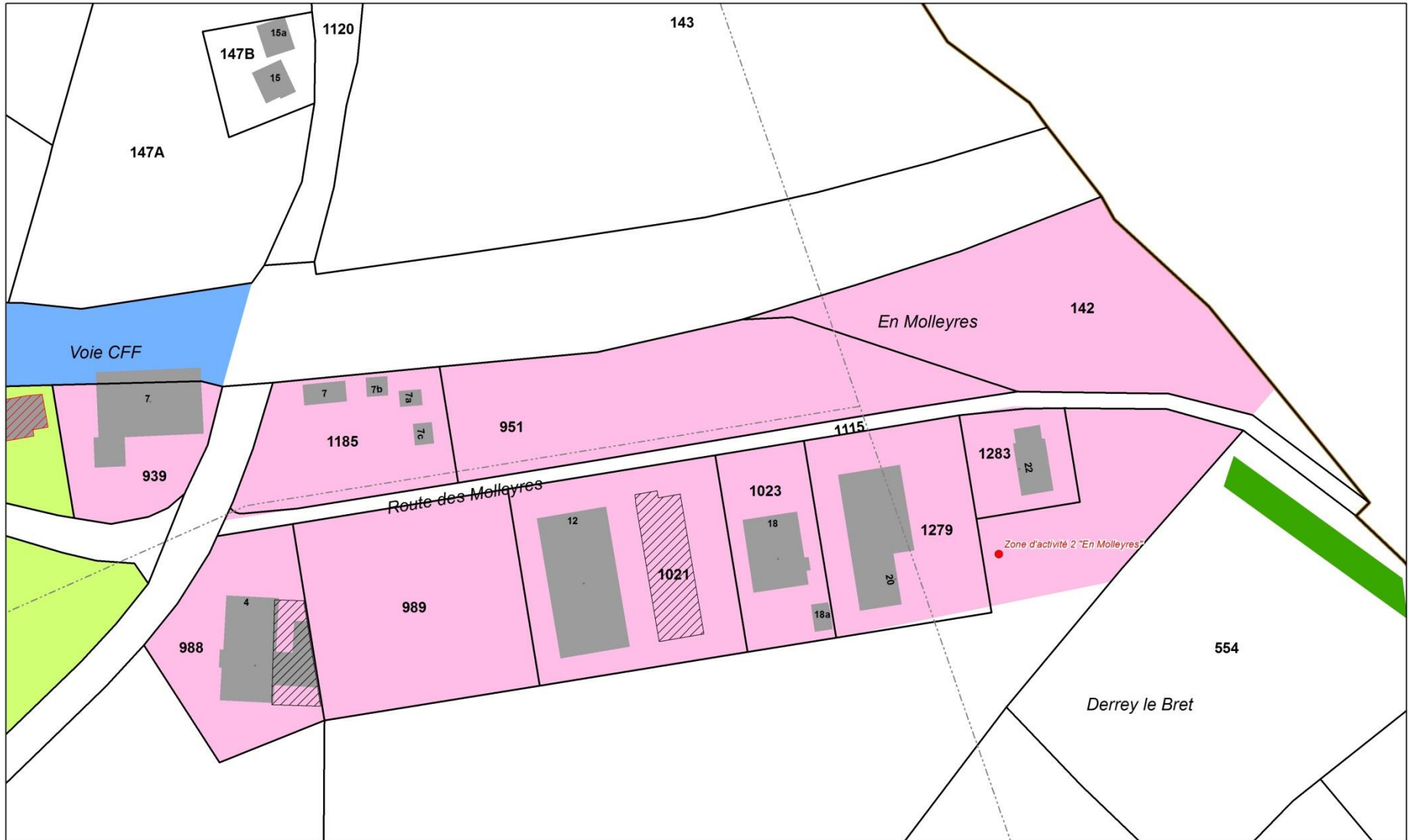


Commune de Chénens © 2016

1:1'000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 566'800 / 177'630

5. Nomination de la Commission financière

Conformément aux art. 10 let. o) et 96 LCo, l'assemblée communale doit élire les membres (au minimum 3) de la Commission financière pour la nouvelle législature.

Elle doit également déterminer le nombre de membres de la Commission si celle-ci ne découle pas de loi ou d'un règlement de portée générale (art. 9 a) règlement loi sur les communes)

La Commission financière actuelle est composée de 3 membres et le Conseil communal propose qu'elle soit à nouveau constitué de 3 membres pour la législature 2016-2021.

5. Nomination de la Commission financière

Candidatures reçues

Candidat sortant :

- M. Stephan Helsen

Nouveaux candidats :

- M. Yves Pillonel
- M. Jonathan Roulin

Autres candidatures ?

6. Nomination de la Commission d'aménagement

Conformément aux art. 10 let. o) LCo et 36 al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATEC), la majorité de ses (au moins cinq) membres doit être élue par le législatif communal.

Elle doit également déterminer le nombre de membres de la Commission si celle-ci ne découle pas de loi ou d'un règlement de portée générale (art. 9 a) règlement loi sur les communes).

L'art 36. al. 2 LATEC précise que cette commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

6. Nomination de la Commission d'aménagement

Candidatures reçues

Candidats sortants :

- **M. Christian Morel**
- **M. Jean-Nicolas Bays**
- **M. Benoît Menoud**

Nouveau candidat :

- **M. Martial Monney**

Autres candidatures ?

7. Nomination de la Commission de naturalisation

Comme pour la précédente législature et conformément à l'art. 34 al. 1 de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) et à l'art. 8 du règlement communal du 27 mai 2010 sur le droit de cité communal, l'assemblée communale doit élire les 5 membres de la Commission de naturalisation.

7. Nomination de la Commission de naturalisation

Candidatures reçues

Candidats sortants :

- Mme Isabel Baumgartner
- Mme Jacqueline Crausaz
- M. Charles-Henri Oberson
- M. Jean-Claude Haslebacher
- Mme Marianne Dey (Conseil communal)

Autres candidatures ?

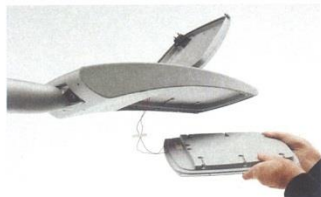
8. Eclairage public : remplacement des lampes mercure et sodium I. Financement y relatif

Coût des travaux CHF 22'500.-

(après participation du Groupe E de Fr. 9'200.-)

- ⇒ **Financement par emprunt**
- ⇒ **Taux d'intérêt de référence : 4 %**
- ⇒ **Amortissement : 4 %**

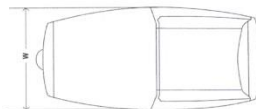
TECEO



Versions disponibles sources LED :

TECEO 1 livrable en 16 ; 24 ; 32 ; 40 et 48 LED

TECEO 2 livrable en 56; 64; 72; 80; 88; 96; 104; 112; 120; 128; 136 et 144 LED



	Teceo 1	Teceo 2
W	318mm	439mm
L	607mm	788mm
H1	141mm	138mm
H2	113mm	119mm

ECLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES

Hauteur de mât 4.5 à 12 mètres

Exemple luminaire route et chemin

LUMINAIRE Teceo LED

Technique Eclairage



Dessin :	24.04.2014
Echelle :	----
Visa :	B. Bersier



9. Divers



**Bonne fin de soirée
à toutes et à tous.**